



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020

VOTE DES TAXES

Le taux de la taxe d'habitation étant gelé, le vote des taux ne concerne que les deux taxes foncières. Le Conseil Municipal décide les taux suivants pour l'année 2019 :

TAXES	TAUX	PRODUITS attendus
Foncier bâti	16,25%	271 700
Foncier non bâti	57,11%	42 490
Produit fiscal attendu		314 190

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE –

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif Communal 2020

FONCTIONNEMENT : Dépenses = Recettes = 2 344 819,00 €

INVESTISSEMENT : Dépenses = Recettes = 2 175 812,33 €

BUDGET GLOBAL : Dépenses = Recettes = 4 520 631,33 €

Eléments essentiels des dépenses d'investissement :

La commune versera 800 000 € à la communauté d'agglomération pour financer la fin des travaux d'assainissement le long du ru de Sinotte.

Travaux en Régie, Matériel technique et signalisation, Toiture Eglise, Eclairage et enfouissement de lignes à Egriselles, rue des Huches et rue de La Borde, Travaux Mairie, Voirie, Voie douce entre le Bourg et les Joinchères et voie douce Soleines, Travaux bâtiments communaux, défense incendie, Travaux Bâtiment Ecole, Etude et Travaux Venoisienne, Etude et travaux terrain de sport couvert, Achat voiture électrique, Matériel pôle périscolaire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU LOTISSEMENT DES PRES

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif du lotissement des Prés 2020

FONCTIONNEMENT : Dépenses = Recettes = 1 085 735,92 €

INVESTISSEMENT : Dépenses = Recettes = 1 332 009,84 €

BUDGET GLOBAL : Dépenses = Recettes = 2 417 745,76€

Ce budget s'équilibre sur le long terme entre amortissement, remboursement d'emprunt et vente de terrains. Sorti de ces éléments comptables, il n'est pas prévu de dépense sur ce budget.

PERSONNEL

Le Conseil municipal décide de créer de deux emplois permanents de droit privé pour 5,28 heures par semaine annualisées, à compter du 1^{er} septembre 2020, établis en application des dispositions de l'article 3-3 4° de la loi du 26.01.1984 modifiée, d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans.

ACHAT PARCELLE

Le Conseil Municipal décide d'acheter la parcelle AC 77 de délaissé où était implanté un transformateur rue de Laborde.

VENTE PARCELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au « Prés Renard » sur bon nombre de propriétés, il existe une « place du midi » qui est la propriété de la Commune. La taille et l'organisation dans l'espace des parcelles rendent impossible la clôture de ces places de parkings personnelles.

Compte tenu qu'une majorité de maisons sont maintenant habitées par des propriétaires occupants, certains demandent la possibilité d'acheter cette petite surface (entre 20 et 50 m2 par propriété).

Le Conseil municipal décide de commencer par vendre une première « place du midi » « parcelle A » de 29 m2 attenante à la parcelle AB 249